BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1530

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Ventes et cessions

452 025 653 RCS Paris.
OCEANE CONSULTING TS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 150000.00 EUR.
Adresse : 8, rue de Choiseul, 75002 Paris.
Précédent propriétaire : 452 025 653 RCS Paris. **OCEANE CONSULTING TS.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : SKAPA Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 8 rue de Choiseul 75002 Paris Capital : 10257.00 EUR Numéro unique d'identification : 805388568 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbee : OCEANE CONSULTING TS Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 8 rue de Choiseul 75002 Paris Capital : 150000.00 EUR Numéro unique d'identification : 452025653 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 2535979.00 EUR - passif de 1373804.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : La valeur d'une action de chaque société participante est la suivante : - une action SKAPA : 61,84 euros, - une action OCEANE CONSULTING TS : 1.024,98 euros. En conséquence, pour les besoins de la rémunération des apports, le rapport d'échange est fixé à 16,6, soit 16,6 actions de SKAPA (avec une valeur nominale de 1 euro) pour 1 action d'OCEANE CONSULTING TS. Il résulte du rapport d'échange ci-dessus arrêté par les Parties que les associés de la Société Absorbée devront recevoir, à la Date d'Effet, en échange des 1.500 actions composant le capital social d'OCEANE CONSULTING TS, 24.900 actions de SKAPA. En conséquence, SKAPA procèdera à une augmentation de son capital social d'un montant de 24.900 euros, pour le porter de 10.257 euros à 35.157 euros, par création de 24.900 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune qui seront directement attribuées aux associés d'OCEANE CONSULTING TS, à raison de 16,6 actions de SKAPA pour 1 action d'OCEANE CONSULTING TS. Montant prévu de la prime de fusion : La différence entre la valeur comptable de l'actif transféré par la Société Absorbée à la Société Absorbante soit le montant de 1.162.175 euros et le montant nominal de l'augmentation de capital de la Société Absorbante soit le montant de 24.900 euros constituera une prime de fusion qui sera inscrite au passif du bilan de la Société Absorbante et sur laquelle porteront les droits de tous les associés de la Société Absorbante. Le montant de la prime de fusion s'élève à 1.137.275 €. À la suite de l'annulation des 7.180 actions SKAPA transmises par la société absorbée, SKAPA procédera à une réduction de capital non motivée par des pertes de 7.180 euros, ramenant son capital de 35.157 euros à 27.977 euros ; corrélativement, la prime de fusion sera ramenée de 1.137.275 euros à

615.744 euros . Date du projet commun de fusion : 30.06.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société SKAPA : 06.07.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société OCEANE CONSULTING TS : 06.07.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..

